

de convictions sincères, voulant la liberté et le progrès, mais voulant aussi le maintien de l'ordre et des principes conservateurs de la société (1).

Il a pu rencontrer des contradicteurs, mais ceux qui se rappelleront sa vie, en face de cette tombe, lui rendront cette justice que son caractère brillait autant par la loyauté que par l'indépendance.

Magistrat, on retrouvait dans ses arrêts cette rectitude de jugement, cette équité du père de famille qui ont leur source dans les meilleurs sentiments du cœur humain.

Esprit élevé, sincère et droit, il était de ces heureux croyants que l'examen ne poussa jamais sur la pente du doute. Il avait toujours eu la foi ; elle le soutint dans son passage à une vie meilleure. Sa dernière épreuve fut adoucie par les secours de la religion, par les soins de sa famille, par la présence ardemment désirée de son fils , par cette suprême consolation qu'apportent au mourant la conscience du bien qu'il a fait et l'espoir de l'éternelle rémunération.

C. FRAISSE.

(1) Avant 1830, Rl. Morin avait déjà publié , sans nom d'auteur, plusieurs brochures, dans la collection de la Société « *Aide-toi, etc.* » et écrit plusieurs leçons de philosophie sociale à l'usage de la *franc-maçonnerie*. En 1860, il publiait encore un petit volume intitulé : *La Loi civile en France*. sorte de manuel de droit à l'usage des classes populaires. Ce volume fait partie de la collection connue sous le nom de *Bibliothèque utile*.